



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DR-Nettoyage des navires dans l'eau	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN600-19LOI1/A	Date 2019-10-28
Client Reference No. - N° de référence du client EN600-19LOI1	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$MC-044-27486
File No. - N° de dossier 044mc.EN600-19LOI1	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Remillard, Michele	Buyer Id - Id de l'acheteur 044mc
Telephone No. - N° de téléphone (613) 850-1431 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Table des Matières

1. Contexte	2
2. Instructions pour répondre à la DR.....	3
3. Présentation General de l'éventuelle stratégie de sollicitation	10
4. Énoncé des besoins	11
5. Questions pour les répondants	13

1. Contexte

Le Secteur des services maritimes et des petits navires (SSMPN) du ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) en coopération avec la Garde côtière canadienne (GCC), le ministère de la Défense nationale (MDN) et Transports Canada, émet la présente demande de renseignements (DR) pour obtenir des détails sur la disponibilité technique de services de nettoyage des navires dans l'eau, au Canada et à l'étranger.

1.1 Objet de la demande de renseignements

L'objectif de la présente demande de renseignements est d'élaborer une compréhension des technologies existantes et des nouvelles technologies en matière de nettoyage et de nettoyage léger régulier en milieu aquatique, pour que des procédures, des normes et des lignes directrices normales d'exploitation puissent être élaborées aux fins d'utilisation par le gouvernement du Canada. Le but de la collecte de ces renseignements est d'examiner et de moderniser de façon collaborative la méthode actuelle utilisée pour nettoyer les navires et formuler une stratégie nationale de services de nettoyage qui répond mieux aux besoins du gouvernement et permet de préserver l'environnement marin. Afin d'assurer la prestation de services à l'avenir, conformément à la section intitulée « Énoncé des besoins », le gouvernement du Canada demande des renseignements sur les services et les solutions existantes en matière de nettoyage des navires à flot.

Introduction et portée

L'encrassement biologique des navires est un vecteur qui cause l'introduction d'espèces non indigènes dans les écosystèmes marins. Le nettoyage et le nettoyage léger régulier en milieu aquatique représentent un outil important de réduction des risques pour la biosécurité qui sont associés à l'encrassement biologique vecteur durant les périodes de mise en service des navires. Ces services peuvent faire partie d'un programme proactif de gestion de l'encrassement biologique pour réduire l'accumulation d'organismes sur le navire ou éliminer la croissance de l'encrassement sur les navires non entretenus ou mis en service. Le nettoyage et le nettoyage léger régulier en milieu aquatique peuvent également être une source d'introduction, ce qui augmente le risque lié à la biosécurité.

1.2 Les principaux objectifs de la présente demande de renseignements (DR) sont les suivants :

- 1) fournir à l'industrie une première occasion d'évaluer l'exigence et de fournir des commentaires à son sujet, afin de maximiser la valeur pour le Canada en cas de publication d'une demande de proposition (DP), d'une demande d'offre à commandes (DOC) ou d'une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA);

- 2) déterminer la capacité des fournisseurs à offrir les services décrits dans la présente demande de renseignements (DR);
- 3) obtenir les commentaires et les recommandations des intervenants sur les enjeux qui pourraient influencer sur la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins;
- 4) tirer profit des connaissances et de l'expertise de l'industrie en ce qui concerne les pratiques exemplaires qui augmenteraient la probabilité de réussite de la diminution du risque potentiel d'espèces envahissantes propagées par les vecteurs provenant de la coque et de la zone de la niche du navire.

1.2.1 Nature de la demande de renseignements

La présente n'est pas une demande de soumissions. Cette DR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans la présente DR ne devraient pas réserver des biens ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la DR. Cette DR ne conduira pas non plus à la création d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette DR ne l'empêchera pas de répondre à des exigences futures. De plus, la présente DR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. Elle vise seulement à obtenir les commentaires de l'industrie sur son contenu.

Aucun élément de la présente DR ne doit être interprété comme un engagement de la part du Canada de publier une demande de soumissions pour ce projet. Le gouvernement du Canada peut utiliser tout renseignement qui n'est pas protégé par des droits de propriété intellectuelle obtenus dans le cadre du présent examen ou au cours du processus de préparation d'un éventuel document officiel de demande de soumissions. Le gouvernement du Canada ne sera lié par aucun énoncé du présent document. Il se réserve le droit de modifier, en tout temps, une partie ou la totalité des besoins, s'il le juge utile. De plus, le gouvernement du Canada se réserve le droit de revoir, au besoin, sa méthode d'acquisition d'après l'information reçue en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison qu'il juge appropriée.

2. Instructions pour répondre à la DR

Terminologie

Répondant :	Fournisseur qui répond à la DR
Client :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Autorité contractante :	L'autorité contractante est responsable de la gestion de la DR et toute modification à celle-ci.

2.1 Nature et présentation des réponses attendues

Les répondants sont priés de formuler des commentaires sur le contenu de la section « Énoncé des besoins » qui est présenté dans cette DR. Ils doivent expliquer les hypothèses qu'ils font sur leur interprétation des besoins formulés.

2.2 Coûts relatifs à la réponse

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées pour répondre à la présente DDR. Les répondants ne pourront faire valoir aucune demande de dommages-intérêts, indemnisation, manque à gagner ou l'allocation découlant des réponses et des commentaires apportés à la section 4. « Énoncé des besoins »

2.3 Traitement des réponses

a) Utilisation des réponses

Les réponses ne seront soumises à aucune évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourrait les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'acquisition. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture.

b) Équipe d'examen

Une équipe d'examen, composée de représentants du client (selon le cas) et de fonctionnaires de TPSGC, examinera les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit d'engager des consultants indépendants ou de recourir aux services des ressources du gouvernement qu'il juge nécessaires pour examiner les réponses. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.

c) Confidentialité

Chaque répondant devra indiquer clairement chaque élément de sa réponse qu'il considère comme confidentiel ou protégé par des droits de propriété intellectuelle. Le Canada traitera ces parties de réponse de façon confidentielle, conformément à la loi sur *l'accès à l'information*.

d) Activité de suivi

Le Canada, peut à sa discrétion, contacter les répondants pour leur poser des questions supplémentaires ou leur demander des précisions quant à un aspect ou à un autre d'une réponse. Le Canada peut accepter de s'entretenir avec les répondants afin de leur donner la possibilité de présenter ou de démontrer leurs capacités en ce qui concerne la DDR. Les présentations des répondants n'engagent en rien le Canada. Il incombe aux répondants d'assumer tous les coûts associés à l'invitation du Canada de faire une présentation. Les répondants ne sont toutefois pas obligés de faire une telle présentation.

e) Journée de l'industrie

Le Canada tiendra une séance d'information le 25 novembre 2019 pour répondre aux questions et fournir une présentation sur les options de sollicitation proposées pour répondre à ce besoin. TPSGC a l'intention de tirer parti de cette activité afin de consulter l'industrie conformément aux principes de l'approvisionnement éclairé (consultation tôt dans le processus, gouvernance efficace, conseils indépendants et

avantages pour les Canadiens) et, de donner un préavis et des renseignements sur cet instrument et cette exigence en matière d'approvisionnement. Cette possibilité devrait présenter un intérêt particulier pour les petites et moyennes entreprises spécialisées dans le domaine maritime qui souhaitent fournir des services de plongée professionnels au gouvernement du Canada.

Deux présentations (identiques) seront données pour offrir de nombreuses occasions de participation à tous les fournisseurs. Les parties invitées sont priées de suivre les instructions ci-dessous avant de participer à l'une ou l'autre des présentations, prévues pour 8 h et 14 h, heure normale de l'Est :

Pour participer à la réunion en ligne :

1. Allez à <https://gts-ee.webex.com/gts-ee/j.php?MTID=me3844e4442bf1e209d3fc9769b849915>
2. Si l'on vous le demande, entrez votre nom et votre adresse de courriel.
3. Si un mot de passe est exigé, entrez le mot de passe suivant : updy2j65
4. Cliquez sur « Rejoindre ».

Pour participer uniquement à la téléconférence :

Indiquez votre numéro de téléphone au moment de vous joindre à la réunion pour qu'on puisse vous rappeler. Vous pouvez aussi appeler :

Numéro sans frais : 1-877-413-4791 (Canada)

Numéro d'appel : 1-613-960-7516 (Canada)

Code d'accès des participants : 8395722

2.4 Contenu de la demande de renseignements

La présente DDR contient une version non définitive de l'énoncé du besoin. Ce document évolue constamment et il se peut que des clauses ou des exigences soient ajoutées à la DP qui serait éventuellement publiée par le Canada. Il se peut également que des clauses ou des exigences soient retirées ou modifiées. On invite les répondants à faire part de leurs observations concernant la DDR, l'énoncé du besoin et les besoins des fournisseurs. La DDR Contient également des questions précises adressées à l'industrie.

2.5 Format des réponses

1) Page couverture

Si la réponse est donnée en plusieurs volumes, les répondants sont priés d'indiquer sur la page couverture de chaque volume le titre de la réponse, le numéro de la demande, le numéro du volume et leur dénomination sociale complète.

2) Page titre

La première page de chaque volume de la réponse, qui suit la page couverture, devrait être la page titre et contenir :

- i. Titre de la réponse du répondant et numéro du volume.
- ii. Nom et adresse de répondant.

- iii. Nom, adresse et numéro de téléphone de la personne ressource du répondant.
- iv. Date de remise
- v. Numéro de la DDR

3) Nombre de copies

Le Canada demande aux répondants de soumettre leurs réponses en trois (3) copies papier, ou

4) Soumission électronique

- a. Sauf indication contraire dans la DDR, les offres peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postal fourni par la Société canadienne des postes](#).

- 1. TPSGC Région de la capitale nationale : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les offres en réponse à la DDR est : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-bidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
- 2. TPSGC Bureaux régionaux : L'unique adresse courriel au moyen du service Connexion postal pour transmettre les offres pour répondre aux DDR émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la DDR.

- b. Pour transmettre une offre à l'aide du service Connexion postal, le répondant doit :

- 1. envoyer directement son offre uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
- 2. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la DDR (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la DDR au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

- c. Si le répondant envoie un courriel demandant le service Connexion postal au Module de réception des soumissions spécifié dans la DDR, un agent du Module

de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le répondant à accéder au message dans la conversation, et le répondant devra prendre les actions nécessaires pour répondre. Le répondant pourra transmettre son offre en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la DDR.

- d. Si le répondant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer son offre, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la DDR.
- e. Le numéro de la DDR devrait être indiqué au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le répondant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la DDR pour s'inscrire au service Connexion postel.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des offres. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - 1. réception d'une offre brouillée, corrompue ou incomplète;
 - 2. disponibilité ou condition du service Connexion postel;
 - 3. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - 4. retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
 - 5. défaut de la part du répondant de bien identifier l'offre;
 - 6. illisibilité de l'offre;
 - 7. sécurité des données incluses dans l'offre; ou
 - 8. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des Documents de l'offre au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des Documents de l'offre et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.

- i. Les offrants doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postal ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postal.
- j. Une offre transmise par le service Connexion postal constitue l'offre officielle du répondant et doit être conforme à l'article 05.

2.6 Demandes de renseignements

Comme il ne s'agit pas d'un appel d'offres, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements des fournisseurs ou ne distribuera pas nécessairement les réponses à tous les répondants éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions relatives à la DDR peuvent s'adresser à la personne suivante :

Autorité contractante : Michele Remillard
Adresse : PWGSC, Place du Portage III, 8B3-12
11 rue Laurier, Gatineau, Québec K1A 0S5
Courriel : michele.remillard@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Téléphone : 613-850-1431

Toutes les communications concernant cette demande d'information doivent être adressées à l'autorité contractante pour assurer un traitement juste et transparent de tous les répondants.

2.7 Présentation des réponses

a) Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition

Les répondants qui souhaitent répondre à la DDR doivent faire parvenir leur réponse à l'attention de l'autorité contractante avant l'heure et la date indiquées à la page 1 du présent document, et ce, à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions de TPSGC

11, rue Laurier
Phase II de la Place du Portage
Noyau OA1, Gatineau, Québec J8X 4A6

b) Responsabilité en ce qui a trait à la réception des réponses dans les délais prescrits

Il incombe à chaque répondant de voir à ce que sa réponse soit envoyée à la bonne adresse et reçue dans les délais prescrits.

c) Identification des réponses

Chaque répondant doit voir à ce que son nom et son adresse, le numéro de la DDR et la date de clôture figurent lisiblement sur l'enveloppe.

2.8 Exigences en matière de sécurité

Il n'y a pas d'exigence en matière de sécurité pour la présentation d'une réponse à la présente DDR.

Les répondants pourraient être tenus de disposer de la cote de sécurité suivante pour toute mesure d'approvisionnement future :

Tout employé qui devra accéder à l'information, aux biens ou aux lieux de travail PROTESSES devra détenir une cote de sécurité valide de niveau FIABILITE APPROFONDIE accordée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

La cote de sécurité mentionnée ci-dessus est fournie à titre d'information seulement. Toute mesure d'approvisionnement future pourrait comprendre également des exigences accrues en matière de sécurité comme critère obligatoire pour l'attribution du contrat.

2.9 Langues Officielles

Les réponses à la présente DDR peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

2.10 Régions visées par des revendications territoriales globales

Étant donné que cette exigence peut s'appliquer n'importe où dans les eaux territoriales canadiennes, l'endroit où les services d'entretien déployés, s'il y a lieu, seraient nécessaires est inconnu pour l'instant, mais cela pourrait se produire n'importe où dans les eaux canadiennes ou à l'échelle mondiale. Les travaux d'entretien nécessaires dans les eaux territoriales canadiennes peuvent être assujettis aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :

- Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador;
- Accord sur les revendications territoriales du Nunavut;
- Convention de la Baie-James et du Nord québécois;
- Convention définitive des Inuvialuit.

L'entrepreneur qui obtient un contrat à l'intérieur des frontières indiquées ci-dessus devra faire de son mieux pour utiliser les listes d'entreprises des ERTG applicables à la source et acquérir les biens ou les services dont il a besoin pour les services d'entretien

dans l'Arctique et, dans la mesure du possible, faire appel aux bénéficiaires des ERTG pour la main-d'œuvre nécessaire.

3. Présentation General de l'éventuelle stratégie de sollicitation

Cette section décrit la stratégie de sollicitation que le Canada envisage pour répondre à ses exigences en matière de services de nettoyage de navires dans l'eau.

3.1 Demande de propositions

Lorsque les commentaires de l'industrie sur la DDR auront été pris en compte, une Demande de Propositions pourrait être publiée sur <https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>. La période d'invitation à soumissionner sera conforme aux politiques du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement et elle devra respecter les accords commerciaux qui s'appliqueraient.

3.1.2 Arrangements en matière d'approvisionnement

Lorsque les commentaires de l'industrie sur la DDR auront été pris en compte, un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pourrait être publié sur <https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>. La période d'invitation à soumissionner sera conforme aux politiques du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement et elle devra respecter les accords commerciaux qui s'appliqueraient.

3.1.3 Offres à commandes

Lorsque les commentaires de l'industrie sur la DDR auront été pris en compte, une offre à commandes pourrait être publiée sur <https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres>. La période d'invitation à soumissionner sera conforme aux politiques du gouvernement du Canada en matière d'approvisionnement et elle devra respecter les accords commerciaux qui s'appliqueraient.

3.2 Stratégie de contrat proposée

Le besoin actuel peut finalement être divisé en plusieurs contrats, en fonction des réponses des fournisseurs potentiels quant à leur capacité à fournir les services susmentionnés.

3.3 Calendrier estimé

Si la présente demande de renseignements donnait lieu à une éventuelle sollicitation, TPSGC propose le calendrier estimatif suivant :

- | | |
|--|-----------------------|
| A) Publication de la DP, AMA ou DOC | l'hiver 2020 |
| B) Fin de l'évaluation des soumissions | mi/fin printemps 2020 |
| C) Attributions des contrats | fin printemps 2020 |
| D) Début de la prestation des services | fin printemps 2020 |

4. Énoncé des besoins

Le gouvernement du Canada exige les services d'un fournisseur de services de plongée commerciale qui est novateur et proactif pour s'assurer que la flotte de navires du Canada est inspectée et propre, qu'elle répond à toutes les exigences en matière d'encrassement biologique, jusqu'à un niveau de salissure de 2 ou moins. Tous les services doivent être fournis conformément aux règlements, aux normes et aux codes de pratique prévus par la loi.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada n'effectue aucun nettoyage et nettoyage léger régulier des navires à flot. Ces activités sont normalement réalisées lorsque le navire entre en cale sèche pour un soutien en service.

Le gouvernement cherche à obtenir des outils adéquats pour établir une solution nationale de nettoyage et de nettoyage léger régulier des navires à flot qui est respectueuse de l'environnement.

La flotte du Canada est actuellement déployée de manière régulière tout le long de la côte canadienne pour la réalisation d'activités de sécurité et de patrouille. Elle visite également des secteurs environnementaux spéciaux désignés à l'échelle nationale et internationale et exige la réalisation de mesures de biosécurité.

Afin de maximiser l'efficacité des navires et de préserver l'environnement marin, le gouvernement du Canada étudie les avantages des services de nettoyage des navires à flot en tant que solution viable. Idéalement, l'encrassement biologique serait entièrement retiré et maîtrisé, la peinture antisalissure demeurerait intacte et il n'y aurait aucun rejet de substances contaminants dans l'environnement marin (substances biologiques et chimiques). De plus :

Le Canada recherche des entrepreneurs qui fourniraient toute la main-d'œuvre, l'équipement et le matériel nécessaires pour entreprendre les services de nettoyage et de nettoyage léger régulier des navires à flot qui éliminent l'encrassement perdu dans l'environnement et la contamination chimique. Des services de nettoyage de la coque et de la niche sont compris, mais ne se limitent pas aux tubes de propulseur d'étrave, aux logements pour les stabilisateurs hydrodynamiques, aux quais, aux quilles, aux quilles de roulis, aux gouvernails et aux hélices.

Spécifications techniques

- Photos et TVCF (communications après nettoyage en collaboration avec des experts en encrassement biologique).
- Collecte d'échantillon (au besoin).
- Établissement de rapports (confirmation du niveau de salissure).
- Établissement de liaison avec les gestionnaires de projet, les ingénieurs, l'autorité contractante et les inspecteurs d'encrassement biologique sur les navires.
- Nettoyage et nettoyage léger régulier des zones de la coque et de la niche (par l'utilisation des pratiques exemplaires.)
- Travaux préliminaires de génie civil de Lloyd's Register.

- Services de cale sèche.
- L'eau souillée doit être captée, nettoyée et éliminée conformément aux lois et normes locales, municipales, provinciales, fédérales et étrangères.
- Garantir que les espèces envahissantes non indigènes ne contaminent pas l'eau
- S'assurer que la peinture antisalissure n'est pas retirée au cours du processus.
- S'assurer de réduire au minimum le rejet de produits chimiques et d'organismes biologiques ou les éliminer.
- Équipement sans aimant (pour les exigences de Le ministère de la Défense nationale SEULEMENT).

Capacité technique

- Le répondant doit s'engager à maintenir des normes de santé et de sécurité élevées et à fournir des solutions de plongée sécuritaires pour renforcer la sécurité en milieu de travail.
- Approbation et certification pour réaliser des relevés hydrologiques et des travaux de nettoyage.
- Des plongeurs formés, expérimentés et qualifiés qui répondent aux exigences réglementaires nationales et internationales ayant une incidence sur les déploiements de navires
- Des superviseurs de plongée qui possèdent les mêmes certifications que les plongeurs; des plongeurs responsables de l'inspection qui sont adéquatement formés et qualifiés dans la collecte d'échantillons d'encrassement biologique qui sont intacts et de haute qualité.
- Capacité de fournir des équipes de plongée, une main-d'œuvre et de l'équipement selon les besoins, ainsi qu'un service ponctuel.
- Connaissances approfondies des règlements, des normes et des codes de pratique pertinents qui sont prévus par la loi pour les inspections d'encrassement biologique et les services de nettoyage et la capacité de prouver ou de démontrer ces connaissances.

Définitions

- Nettoyage léger régulier signifie « le nettoyage fréquent et doux du revêtement de la coque d'un navire ancré au port ou fonctionnant au ralenti pour empêcher la création d'encrassement ».
- La micro salissure signifie un nettoyage doux du revêtement de la coque pendant qu'un navire est ancré au port ou qu'il fonctionne au ralenti pour empêcher l'accumulation d'encrassement, qui est surtout une couche de substance visqueuse.
- La macro salissure signifie l'élimination physique de l'encrassement biologique d'un navire pendant qu'il est à flot lorsqu'il y a une accumulation d'organismes importants.

Objectifs

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Rendement du carburant amélioré
- Portée et capacités opérationnelles améliorées

- Augmentation de la vitesse et réduction de la résistance
- Maîtrise des espèces non indigènes

Protection de l'environnement

L'entrepreneur et ses sous-traitants qui effectuent des travaux sur de l'équipement gouvernemental doivent respecter les normes de l'industrie, les règlements et les lois environnementales qui s'appliquent aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

L'entrepreneur doit avoir des procédures et des processus détaillés pour répertorier, enlever, entreposer, transporter et éliminer tous les polluants possibles, eaux usées et matières dangereuses afin de respecter les exigences susmentionnées.

Tous les certificats d'élimination des déchets doivent être remis au représentant de l'équipe de l'assurance de la qualité des données et des exemplaires doivent être envoyés à l'autorité contractante. De plus, l'entrepreneur doit remettre sur demande de l'autorité contractante des preuves supplémentaires du respect des lois et des règlements environnementaux municipaux, provinciaux et fédéraux.

L'entrepreneur doit disposer de procédures ou de plans d'intervention en cas d'écourgences. Les employés de l'entrepreneur et des sous-traitants doivent avoir reçu une formation appropriée sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas d'urgence. Les employés de l'entrepreneur qui mène des activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent posséder les compétences nécessaires en raison de leurs études, de leur formation ou de leur expérience.

Délivrance de permis

Il incombe à l'entrepreneur d'obtenir et de garder à jour tous les permis, licences ou certificats d'approbation requis pour exécuter les travaux en vertu des lois fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. Tous les frais imposés en vertu de ces lois ou règlements seront à la charge de l'entrepreneur. L'entrepreneur fournira sur demande au gouvernement du Canada une copie des permis, licences ou certificats susmentionnés.

5. Questions pour les répondants

Dans la mesure où la DR sert à connaître le point de vue de l'industrie quant aux services de nettoyage des navires à flot, les répondants sont invités à fournir les solutions proposées et à répondre aux questions ci-dessous. On encourage les répondants à répondre à autant de questions que possible en liant les réponses à la séquence décrite ci-dessous. Cependant, la version préliminaire de l'énoncé des besoins devrait être prise en considération dans les réponses aux questions suivantes :

1. Comment votre solution répond-elle aux normes maritimes et environnementales au Canada et à l'étranger?

2. Quelles sont les mesures de sécurité employées par votre organisation pour vous assurer de la sécurité des éléments ci-dessous?
 - A) La santé et la sécurité du personnel
 - B) Le navire
 - C) L'environnement marin
 - D) La peinture antisalissure des navires

3. Quelle est la procédure en cas d'événement catastrophique ou de déversement ou rejet d'encrassement biologique d'un navire dans le milieu marin?
4. Comment votre technologie démontre-t-elle un rejet minimal d'organismes biologiques, de substances contaminants et d'eaux usées pendant et après la procédure?
5. Comment votre technologie protège-t-elle les agents antisalissure utilisés sur le navire?
6. Quel est l'effet du nettoyage sur les agents et le revêtement antisalissure par rapport à l'effet du nettoyage sur la performance du revêtement?
7. Quel est le niveau acceptable de polluants dans l'eau? De substances chimiques? De substances biologiques?
8. Comment éliminer le rejet de substances chimiques dans le processus de nettoyage et de nettoyage léger régulier en milieu aquatique?
9. Comment les eaux usées sont-elles traitées? Comment les rebuts sont-ils éliminés?
10. Quels sont les niveaux de tolérance pour les panaches?
11. Quel est le taux de rejet des organismes biologiques vivants par rapport à celui des substances chimiques?
12. Quelle est la méthode de traction ou de propulsion du navire?
13. Quelle est la méthode de nettoyage (mécanique ou par hydrojet)?
14. Quelle est la méthode de capture des organismes biologiques?
15. Quelle est la méthode de la technique d'adhérence et de force à bord du navire?
16. Quel est le système de nettoyage employé par votre organisation?
17. Utilise-t-on un robot attaché à titre d'équipement ou non?
18. L'opération est-elle autonome, semi-autonome ou manuelle?
19. Quel est le coût d'un système et la durée moyenne avant défaillance?
20. À quelle étape du développement du système est-on rendu? L'étape a-t-elle été simplement atteinte, ou a-t-elle été achevée et mise à l'essai?
21. Les opérations de nettoyage et de nettoyage léger régulier peuvent-elles être effectuées lorsque le navire est en mouvement?
22. Le système permet-il un nettoyage du taux d'encrassement conforme au tableau ci-dessous? Est-ce le cas dans les pires conditions ou dans toutes les conditions?
23. Quel serait le délai d'exécution nécessaire pour l'entreprise pour s'établir et fournir des services au Canada si elle n'est pas déjà présente?
24. Avec quels types de formes de coque l'entreprise possède-t-elle de l'expérience en matière de nettoyage?

25. Combien d'années d'expérience l'entreprise possède-t-elle avec les systèmes de nettoyage et de capture?
26. Quels sont les pays qui utilisent cette technologie?
27. Votre entreprise a-t-elle déjà nettoyé des navires de guerre? Dans l'affirmatif, quelles étaient la marine et la classe de navire?
28. Votre organisation offre-t-elle des services complets de nettoyage léger régulier de la coque, de nettoyage en milieu aquatique et de capture?
29. Quelle est la méthode de sollicitation préférée des fournisseurs?
 - 1) La demande d'offre à commandes (DOC)
 - 2) La demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)
 - 3) La demande de propositions (DP)
30. Quelle est la taille typique des navires nettoyés?
31. Existe-t-il des limites supérieures et inférieures de la superficie ou des dimensions à nettoyer, en raison de la logistique liée aux plongeurs et aux robots?
32. Quel est le temps nécessaire pour nettoyer ou le rythme de nettoyage?
33. Quelle est votre solution proposée pour nettoyer des navires à l'étranger, plus précisément les navires situés dans des ports étrangers à l'extérieur des eaux canadiennes?

Système de taux d'encrassement

Type	Taux d'encrassement (FR)	Description
Non calcaire	0	Une surface propre et exempte de salissure; peinture antisalissure rouge et/ou noire ou une surface métallique nue.
Non calcaire	10	Tons clairs de rouge et de vert (biofilm naissant). Le métal nu et la surface peinte sont visibles sous l'encrassement.
Non calcaire	20	Biofilm sous forme de tâches vert foncé avec des zones de couleur jaune ou brune (biofilm avancé). Le métal nu et la surface peinte peuvent être obscurcis par l'encrassement.
Non calcaire	30	Algues sous forme de filaments jusqu'à 3 pouces (76 mm) de longueur, projections jusqu'à 1/4 pouce (6,4 mm) de hauteur; ou un réseau plat de filaments, de couleur verte, jaune ou brune; ou salissures non calcaires souples comme les holothuries, les œufs de seiche ou les ascidies, en projection jusqu'à 1/4 pouce (6,4 mm) de hauteur. L'encrassement ne s'enlève pas facilement à la main.
Calcaire	40	Encrassement calcaire sous forme de vers à tube de moins de 1/4 de pouce de diamètre ou de hauteur.
Calcaire	50	Encrassement calcaire sous forme d'anatifes de moins de 1/4 pouce de diamètre ou de hauteur.
Calcaire	60	Combinaison de vers à tube et d'anatifes de moins de 1/4 pouce (6,44 mm) de diamètre ou de hauteur.
Calcaire	70	Combinaison de vers à tube et d'anatifes de plus de 1/4 pouce (6,44 mm) de diamètre ou de hauteur.
Calcaire	80	Vers à tube serrés les uns contre les autres et poussant à la verticale, en dehors de la surface. Anatifes poussant les uns sur les autres, d'une hauteur de 1/4 pouce (6,4 mm) ou moins. Coquillages calcaires qui semblent propres ou de couleur blanche.
Calcaire	90	Croissance dense de vers à tube avec des anatifes de 1/4 de pouce (6,4 mm) ou plus de hauteur; des coquillages calcaires de couleur brune (huîtres et moules); ou recouverts de biofilm ou d'algues.
Mixte	100	Toutes les formes d'encrassement présentes, les encrassements non calcaires et calcaires, en particulier les animaux sédentaires mous sans coquille calcaire (tuniciers) qui poussent sur diverses formes d'excroissance dure.